

**WORLD INTELLECTUAL PROPERTY
ORGANIZATION**

世界知识产权组织

**ORGANIZACION MUNDIAL
DE LA PROPIEDAD INTELECTUAL**



**ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

المنظمة العالمية للملكية الفكرية

**ВСЕМИРНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ
ИНТЕЛЛЕКТУАЛЬНОЙ СОБСТВЕННОСТИ**

C. SCIT 2611
-06

Le 27 mai 2005

Concerne : Tâche n° 24 du programme de travail du Groupe de travail du SCIT
sur les normes et la documentation :
rapports techniques annuels pour 2004 sur les activités d'information
en matière de marques

Madame,
Monsieur,

J'ai le plaisir d'inviter votre office à faire parvenir au Bureau international un rapport technique annuel (ATR) sur ses activités d'information en matière de marques pour l'année 2004.

En vue de faciliter la publication des rapports techniques annuels sur le site Web de l'OMPI, nous vous invitons à utiliser le système de gestion des ATR en ligne qui est à disposition dans la partie du site Web de l'OMPI consacrée aux ATR (<http://www.wipo.int/scit/fr/atrs>). Sur ce site, vous trouverez une liste des éléments qu'il est recommandé de faire figurer dans les ATR sur les activités d'information en matière de marques, ainsi que des directives concernant l'élaboration des ATR au moyen de ce système.

Pour accéder au système de gestion des ATR, veuillez utiliser la combinaison nom d'utilisateur et mot de passe qui a été envoyée à votre office par le Bureau international pour la préparation de votre rapport technique annuel pour l'année 2003. Au cas où vous n'auriez pas demandé de nom d'utilisateur et de mot de passe l'année dernière, ou si vous n'en disposez plus, vous devez demander les droits d'accès nécessaires au système de gestion des ATR. Pour obtenir ces droits d'accès, la personne de votre office chargée d'établir et d'envoyer l'ATR devra envoyer un message électronique à l'adresse suivante : ATRaccess.mail@wipo.int. La ligne "Objet" du message ne devra porter que le nom de votre pays ou organisation accompagné du mot "marques" (exemple : Objet : Canada, marques). Le nom de la personne qui envoie le message,

/...

ainsi que son adresse électronique, et le nom de l'office ou organisation devront figurer dans le champ "Message". Aucun autre texte n'est nécessaire sur la ligne "Objet" ni dans le champ "Message". Le Bureau international répondra à ces messages en envoyant à leur auteur la combinaison nom d'utilisateur et mot de passe donnant accès au modèle de rapport en ligne sur les activités d'information en matière de marques. Nous vous demandons de bien vouloir conserver ladite combinaison nom d'utilisateur et mot de passe en vue de la préparation du rapport technique annuel de l'année prochaine.

Lors de la préparation du rapport technique annuel, veuillez y inclure tout renseignement relatif à des changements imminents ou prévisibles dans les méthodes de travail de votre office, en particulier en relation avec des projets d'automatisation concernant les marques.

Si votre office n'est pas connecté à l'Internet, veuillez envoyer un message électronique à l'adresse suivante : *ATR.mail@wipo.int*, ou une télécopie au n° +41 22 338 7210, pour demander un exemplaire sur disquette du modèle électronique qui vous permettra d'établir et de présenter votre rapport. Il vous est instamment demandé de *ne pas* envoyer le rapport sur papier (sauf si vous êtes dans l'impossibilité de le transmettre par l'Internet, par courrier électronique ou sur disquette).

Les éventuelles questions ou observations concernant l'utilisation du système de gestion des ATR sont à envoyer à l'adresse électronique suivante : *ATR.mail@wipo.int*.

Comme les années précédentes, le Bureau international mettra les rapports techniques annuels pour 2004 à disposition dans la partie du site Web de l'OMPI consacrée aux ATR (<http://www.wipo.int/scit/fr/atrs>), où l'on trouve aussi les rapports techniques annuels pour les six années précédentes.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire parvenir votre rapport technique annuel au Bureau international le 22 juillet 2005 au plus tard.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Neil Wilson
Directeur des Services informatiques